

LES BARBIER DE VOUILLAY
UNE FAMILLE BOURGEOISE DE SOUBISE
AUX 17^{ème} ET 18^{ème} SIECLES

Pierre Barbier de Vouillay, décédé en 1662 ou 1663

Le premier membre de cette famille dont la mémoire nous est conservée s'appelait Pierre Barbier de Vouillay. Nous ne savons rien de ses parents, ignorons la date et le lieu de sa naissance ainsi que l'origine de sa fortune. Protestant, il vivait à Soubise au milieu du 17^{ème} siècle.

Le nom de Barbier est relativement répandu à cette époque dans les régions de Rochefort et de Marennes, et il n'est pas impossible que ceux dont nous allons parler soient issus d'une famille originaire de la seigneurie de Rochefort. On constate en effet que Pierre Barbier n'avait pas de parent à Soubise et on sait, grâce à un acte notarié, qu'il possédait une importante propriété, la métairie du Queureux, dont les bâtiments étaient situés au village du même nom, dans la paroisse Notre-Dame de Rochefort. L'acte fait état de plus de 225 journaux de prés, « prés fauchis » et « prés gâtis », et des terres labourables d'une superficie non évaluée, le tout, en plusieurs parcelles, s'étendant entre « le grand chemin qui va de Rochefort à Soubise » et le nord de la forêt de Rochefort. Ces terres se trouvaient principalement dans la seigneurie de Rochefort, mais aussi dans celles de Villeneuve et Montigny et de la Montagne¹.

Pierre Barbier possédait un autre domaine important, celui de Vouillay, situé dans la paroisse de Saint-Agnant, bordant l'Arnoult sur sa rive gauche, limité au nord par le vallon marécageux de Montierneuf (à l'emplacement de l'actuel canal de la Bridoire), au sud par la forêt de Montierneuf. Il comprenait une maison, un moulin à eau sur la rivière Arnoult qui lui donnait son nom, un moulin à vent, deux métairies, des vignes, des terres labourables, des prés marécageux et des bois, pour une superficie d'environ 170 journaux de terres, vignes et prés, les bois exclus. Ce domaine avait été acheté, à une date inconnue au prieur-seigneur de Montierneuf en Saint-Agnant. Seuls les moulins et certains marais étaient assujettis à des devoirs féodaux. Le moulin à eau devait sept pochées de froment à la seigneurie de Montierneuf et deux pochées d'avoine plus 7 livres six sols en argent au prieur de Trizay et le moulin à vent dix boisseaux de froment à la seigneurie de Montierneuf. Pierre Barbier possédait aussi une maison à Soubise et quelques autres biens immobiliers.

Le nom de Pierre Barbier se lit pour la première fois, sur l'état civil protestant de Soubise, le 18 juillet 1655. En janvier 1660 il est nommé « maître Pierre Barbier, sieur de Vouillay », mais cela ne prouve pas que notre homme ne possédait pas ce domaine depuis plus longtemps, car les registres protestants de Soubise qui ont été

¹ Minutes Ferrand XXXIV, liasse 23, du 1^{er} avril 1699 (« Extrait des minutes de Rochefort » par Robert Fontaine). La plupart des actes concernant Pierre Barbier de Vouillay et une partie de ceux relatifs à son fils m'ont été aimablement communiqués par M. J. Duguet que je remercie.

conservés débutent en 1654 et sont, pour cette période, assez avarés en titres et fonctions, sauf pour la noblesse¹. S'ils n'indiquent jamais la profession que Pierre Barbier pouvait exercer ou la charge qu'il pouvait détenir, des actes nous fournissent quelques données. Il devait être licencié es lois puisqu'on le trouve désigné, comme « ancien notaire à Soubise »². En 1660 il prend une décision de justice au civil : « Pierre Barbier, expédiant comme plus ancien postulant [c'est le nom qu'on donnait aux avocats et procureurs en exercice] des ville et baronnie de Soubise pour la vacance de l'office de juge bailli d'icelle ... »³. Peu avant sa mort, il devint « juge sénéchal des terres et seigneuries de Pougne et fief commun », comme nous l'apprend le contrat de mariage d'un de ses fils. La seigneurie de Pougne et le fief commun des Lauriers, situés dans la paroisse de Saint-Nazaire-sur-Charente, enclavés dans la baronnie de Soubise, comprenaient les terres situées entre l'ouest immédiat de ce bourg et Saint-Nazaire, au nord et au sud de la route qui joint les deux localités. Ils appartenaient, en ce milieu du 17^{ème} siècle, à une branche des La Rochefoucauld⁴.

D'un premier mariage, Pierre Barbier avait eu au moins un fils. On ne sait rien de sa première épouse. Est-ce elle qui avait apporté la terre de Chantemerle⁵ dont ce fils avait reçu le nom? Le fait que le fils aîné de Pierre Barbier de Vouillay n'ait pas porté le nom de Vouillay pourrait indiquer que ce domaine n'était pas encore acheté à ce moment-là.

Pierre Barbier de Chantemerle naquit vers 1646. Il fit des études de droit et devint « licencié es lois »⁶ mais il ne semble pas qu'il ait jamais exercé une fonction ou possédé une charge. Il épousa Jeanne Gauthier. On leur connaît trois enfants, Jeanne, Pierre et Louis. L'aînée, Jeanne, est la seule qui resta à Soubise. Après un bref premier mariage, elle épousa en 1707 Pierre Sénat, sieur du Châtenet, conseiller du roi au présidial de la Rochelle. Certains de leurs descendants demeurèrent à Soubise. Pierre Barbier de Chantemerle mourut dans ce bourg en 1692.

Le 18 juillet 1655 Pierre Barbier, son père, se remaria avec Catherine Lalouhé. Les Lalouhé étaient une famille protestante d'origine noble, aux nombreuses ramifications, qui vivait dans les environs de Marennes vers 1550-1600⁷. Catherine était vraisemblablement la fille de Gabriel Lalouhé, sieur de la Gallée, qui était notaire royal à Soubise en 1647⁸. En 1650 il est cité comme notaire et procureur fiscal de Pougne⁹. En 1660 il n'est plus dit notaire mais procureur fiscal de Pougne

¹ Jusqu'en 1684 les informations d'état civil proviennent des registres protestants de Soubise (AD 17).

² Minutes Ferrand XXXIV, liasse 13, acte du 26 avril 1694.

³ Acte du 6 juillet 1660 (Archives Chavagnat).

⁴ Renseignement communiqué par M. J. Duguet. En 1656 Marie de la Rochefoucauld, de la famille des seigneurs du Parc d'Archiac et de la Rigaudière, était dame de Pougne (état civil protestant de Soubise).

⁵ S'agirait-il de la grande ferme portant ce nom située sur la commune de Pont-l'Abbé, au nord du bourg sur la rive gauche de l'Arnoult ?

⁶ Etat civil catholique de Soubise, 28 octobre 1691.

⁷ Dans la seconde moitié du 16^{ème} siècle les seigneuries de la Gataudière et de Touchelonge, cette dernière située non loin de la Gataudière, appartenaient à des Lalouhé (André Letelié, « La Tremblade, Marennes et la côte saintongeaise », p. 163).

⁸ Grosse d'un contrat de partage passé devant Lalouhé, le 4 juin 1647 (David, XLII, liasse 71, n° 204, 25 novembre 1707 ; inventaire Delacoste).

⁹ Traité pour le dessèchement des marais de Blaye et de Blanquefort. Gabriel Lalouhé, notaire royal à Soubise, procureur fiscal de Pougne, fait partie d'une société financière fondée à cet effet en 1650 (RSA XII, p. 91). Le procureur fiscal était un magistrat qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun.

et Soubise¹. Il est donc possible qu'il ait laissé son étude à Pierre Barbier quand celui-ci épousa sa fille Catherine. Le nom de Gabriel Lalouhé apparaît encore sur un acte établi vingt-neuf ans plus tard : « ... feu Gabriel Lalouhé, [de son] vivant juge sénéchal de Rochefort... », dont un fils de Pierre Barbier est en partie héritier; mais s'agit-il du même personnage ou d'un parent ?

Du mariage de Pierre Barbier avec Catherine Lalouhé naquirent Catherine en 1656, probablement décédée en bas âge, puis Lalouhé, le 28 août 1658, dont le nom de baptême était le patronyme de sa mère²; tous deux eurent pour parrain Gabriel Lalouhé. Naquirent ensuite Gabriel, le 6 janvier 1660, et enfin Marie en 1661 qui mourut en bas âge.

Les registres de l'état civil protestant montrent que Pierre Barbier, qu'on voit très rarement apparaître en tant que parrain, n'avait à Soubise aucune parenté et peu de relations. Sa femme, en revanche, est fréquemment citée, associée à la bourgeoisie locale d'hommes de loi et de médecins et même à la noblesse. Elle paraît avoir été très sociable et pleine d'entregent. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la grosse majorité de la population de la principauté de Soubise pratiquait la religion réformée, comme ses seigneurs, d'abord Parthenay puis Rohan, qui avaient fourni des chefs d'envergure nationale au parti protestant. Trois ans avant la révocation de l'Edit de Nantes, alors que la monarchie avait déjà déployé toute sorte d'efforts pour pousser les protestants à se convertir, la proportion de réformés dans la principauté peut être estimée à peu près aux trois quarts de la population³. A l'époque où vivait Pierre Barbier, la quasi totalité de la noblesse et de la bourgeoisie de la baronnie de Soubise était de religion protestante.

Pierre Barbier mourut en 1662 ou 1663 (il n'y a pas de registre des décès pour cette période). L'aîné des fils de son second mariage reçut le domaine de Vouillay dont il porta le nom et Gabriel, le cadet, celui de la Gallée dont sa mère avait hérité de Gabriel Lalouhé. Abraham Emery, docteur en médecine exerçant à Soubise, fut nommé curateur des deux garçons. Catherine, leur mère, ne tarda pas à se remarier avec le pasteur de Soubise Pierre Hespérien. Le mariage fut béni en mai 1664 par Daniel Offré, ministre de Tonny-Boutonne. Le ménage eut des enfants qui moururent sans doute en bas âge.

Lalouhé Barbier de Vouillay (1658-1700)

Lalouhé et son frère furent donc élevés par le pasteur, resté ministre à Soubise jusqu'à sa mort en 1676. Ils perdirent leur mère trois ans plus tard. Contrairement à son aîné Pierre, Lalouhé n'alla pas en faculté. Les deux plus jeunes frères, alors âgés de vingt-et-un et dix-neuf ans, avaient certainement des moyens de vivre suffisants grâce aux rapports de leurs domaines.

Le portrait qui a été conservé nous permet de nous faire une idée de l'aspect de Lalouhé lorsqu'il avait une trentaine d'années, ou tout au moins de son visage. Sous la grande perruque à la Louis XIV son front haut, ses sourcils bien dessinés, son regard aigu, son nez un peu fort, son menton volontaire lui donnent un air autoritaire et décidé.

¹ Etat civil protestant de Soubise.

² On trouve dans le registre protestant des baptêmes de Soubise d'autres cas d'enfants recevant pour prénom le nom patronymique de leur mère.

³ D'après l'« Etat des paroisses de l'élection de Marennes en 1682 », cité par J. Daniel dans « L'Eguille en Saintonge », p. 91.

En 1685, trois semaines avant la révocation de l'édit de Nantes, il abjura la religion protestante en ces termes écrits de sa main : « 28 septembre 1685. Lalouhé Barbier de Vouillay, âgé de 27 ans, a fait abjuration de l'hérésie et profession de la religion catholique, apostolique et romaine entre les mains de maître Pierre Derotrou, prêtre », en présence de deux témoins¹. La plupart des protestants de la principauté l'avaient précédé ou le suivirent dans ce geste. Pour comprendre ce comportement il faut se souvenir que le pouvoir royal avait multiplié les pressions, les menaces et souvent les violences à l'encontre des réformés, en même temps qu'il envoyait de nombreux missionnaires prêcher la religion catholique. N'ayant d'autre choix que la conversion ou l'exil, Lalouhé avait-il décidé de se convertir formellement afin de conserver ses biens, ou sincèrement parce qu'il avait été convaincu par le curé de Soubise, prêtre qui a laissé une réputation de vertu et de bonté² ? Il faut tenir compte en outre que Soubise était passé, par le jeu d'un mariage, aux mains d'un Rohan catholique et l'on sait qu'à cette époque la religion du seigneur comptait beaucoup pour ses sujets.

En août 1689, Lalouhé épousa Elisabeth Emery, fille du docteur en médecine son curateur et d'Elisabeth Gaigner, eux aussi « nouveaux convertis », selon la formule du moment. La mariée, plus jeune que lui de huit ans, lui apportait une dot de neuf cents livres, plus quinze cents à recevoir à la mort de son père³.

De la famille Emery on sait peu de choses, sinon que le médecin avait une sœur Suzanne qui avait épousé Jacques Buet, marchand à Saintes.

Du côté maternel on ne sait rien non plus sur les Gaigner, sinon que le nom se retrouvait à Saint-Agnant, mais la grand-mère de la mariée était une Dieulefit, descendante d'une famille noble de Soubise, protestante de la première heure. Henry Dieulefit, écuyer, seigneur de la Brousse, avait, en 1589, acheté avec un associé la seigneurie de Rochefort qu'Henri III avait mise en vente. Mais le roi accepta peu après que les habitants rachètent leur terre qui fut ainsi de nouveau réunie momentanément au domaine royal⁴. La seigneurie de la Brousse, proche de Soubise, au sud du bourg, était d'une étendue plutôt modeste; la ferme des droits de terrage et de complant s'élevait alors à quatre cents livres. Au moment du mariage de Lalouhé et d'Elisabeth la seigneurie était indivise entre la mère de la mariée et des oncles ou tantes. La mariée avait deux frères consanguins, Gaigner et Henry dont nous reparlerons et un demi-frère plus âgé, Pierre Emery, officier de la Marine royale.

Abraham Emery mourut peu de temps après le mariage de sa fille. En 1693 sa veuve racheta aux membres de sa famille leurs parts d'indivision de la seigneurie de la Brousse⁵ de sorte qu'elle laissa cette seigneurie ainsi réunie sur une seule tête à son fils Gaigner, tandis que son frère cadet se voyait attribuer le petit fief, dit parfois aussi seigneurie, du Pontet, situé tout près de Soubise, dépendant de la seigneurie de

¹ Registre d'état civil catholique de Soubise. Dans la suite de cet article de nombreuses informations proviennent de ces registres dont l'exploitation a été grandement facilitée par la publication de J. Grézillier.

² Notice sur le curé Derotrou, rédigée vers 1850, figurant dans le registre de la paroisse de Soubise.

³ Contrat de mariage entre Lalouhé Barbier de Vouillay et Elisabeth Emery du 14 août 1689; Dragauld et Cotte, notaires à Soubise (Archives particulières).

⁴ Jacques Duguet, « Quelques épisodes de la vente de la châtellenie de Rochefort (1589-1592) »; *Roccafortis*, janvier 1998.

⁵ Mageau, « Soubise, une page d'histoire locale », réédition de 1986, p. 166.

Pougne qui était passée aux mains des Rohan-Soubise. Ce fief était grevé d'un devoir annuel d'« un panache d'aigrette apprécié à un teston »¹.

Trois mois après le mariage Elisabeth donna naissance à une petite fille qui mourut peu après. Pendant quatre ans elle n'eut plus d'enfant. Son mari, en revanche, eut une fille naturelle qui, elle aussi, ne vécut pas longtemps. En 1694 les naissances reprirent à un rythme régulier dans le ménage. Ils eurent au total six enfants, mais un seul, Pierre, dépassa l'âge de cinq ans.

Grâce à des actes notariés on constate que c'est Lalouhé qui administrait les biens que lui et son frère possédaient en indivis : « Vente par Lalouhé Barbier de Vouillay, pour son frère Gabriel... » de parcelles de terre². En 1699 les deux frères vendirent la propriété du Queureux à Pierre Boynot, marchand, échevin de la ville de Rochefort, pour 8 500 livres³. Peu à peu ils vendirent toutes les terres qu'il leur restait dans la seigneurie de Rochefort.

Aucun acte, qu'il soit notarié ou d'état civil, n'indique que Lalouhé ait exercé un métier ou possédé une charge. A défaut d'être écuyer, il vivait donc noblement, songeant peut-être à un possible anoblissement, idée que caressaient beaucoup de bourgeois aisés, surtout si, comme lui, ils comptaient des branches nobles dans leur ascendance. C'est peut-être dans cet esprit qu'il chercha à remplir des fonctions militaires.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg avait commencé en 1688. C'était la première des guerres dans lesquelles la France et l'Angleterre s'affrontaient pour la suprématie. Jusqu'en 1815 nos côtes vécurent pendant chaque guerre - et elles furent fréquentes - sous la menace d'un débarquement anglais pour détruire l'arsenal de Rochefort. Depuis 1690 une escadre anglaise venait chaque été près des côtes d'Aunis et de l'estuaire de la Charente, tâtant les défenses avancées de Rochefort. Le maréchal d'Estrées, lieutenant-général du Poitou et de l'Aunis, craignait tout particulièrement un débarquement à Port-des-Barques, « endroit plus propre à une descente qu'aucun autre », car « il n'y a que trois heures de chemin de Port-des-Barques à Rochefort que l'on mettrait en poudre avec des mortiers »⁴.

Lalouhé voulut participer à la défense de son terroir. Sur un acte du début de 1696, il est désigné comme « lieutenant général de la principauté de Soubise »⁵. Cette fonction n'est pas très précise. Il est très probable qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'institution des gardes-côte dont nous devons parler, car trois générations de Barbier de Vouillay y servirent.

En 1681 Louis XIV avait rajeuni le vieux service du Guet de mer, auquel étaient astreints les hommes des paroisses voisines de la côte, en instituant des capitaineries gardes-côte. Les capitaines gardes-côte, qui dépendaient des amirautés locales, disposaient des milices de ces paroisses, organisées en régiments jusqu'en 1696, pour surveiller les côtes et participer à leur défense. Les hommes retenus pour le service des milices détenaient un fusil et, en temps de paix, étaient soumis à des revues et à des exercices. En temps de guerre ils pouvaient être mobilisés. Les

¹ *Ibid.*, p. 131. Le teston était une petite monnaie.

² Minutes du notaire Ferrand XXXIV, acte du 22 mars 1696.

³ Voir note 1, p. 319.

⁴ Comptes rendus du maréchal d'Estrées au ministre de la Marine des 16 et 27 juin 1694 (AN Marine).

⁵ Minutes du notaire Ferrand XXXIV, acte du 22 mars 1696.

officiers étaient, en principe, recrutés parmi la noblesse. Dans notre région, où celle-ci avait été fortement éclaircie par l'émigration qui précéda et suivit la révocation de l'Édit de Nantes, il n'y avait pas assez de nobles pour occuper les emplois à pourvoir et les bourgeois y étaient admis. C'était pour eux un honneur recherché.

Si les bourgeois appréciaient la milice pour les honneurs et les occasions de promotion qu'elle leur offrait, le peuple n'en tirait pas autant de satisfactions. La présence aux exercices et revues était obligatoire et certains capitaines gardes-côte multipliaient ces séances à plaisir. Pendant les guerres, qui furent si longues sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les convocations étaient fréquentes et duraient parfois plusieurs mois, le plus souvent l'été, au plus fort des travaux agricoles. Les défaillants étaient sévèrement punis. Aussi le service des milices gardes-côte était-il impopulaire et les récriminations fréquentes.

Une seule capitainerie garde-côte avait été créée en Saintonge en 1681, de la Gironde à la Charente, dont le capitaine était à l'époque qui nous intéresse le sieur de Mornac. En 1694 le maréchal d'Estrées, trouvant cette circonscription trop vaste, souhaitait la voir divisée et avait écrit dans ce sens à Versailles en proposant des noms pour les nouveaux emplois de capitaines gardes-côte. Chaque capitaine devait avoir pour adjoint un lieutenant. Comme ces officiers pouvaient avoir sous leurs ordres des colonels de milice, l'habitude était de les appeler capitaine et lieutenant généraux. La suite de la correspondance n'a pas été conservée. On peut donc supposer que Lalouhé aurait été commissionné, ou tout au moins proposé, à la fin de l'été 1694, comme lieutenant adjoint au capitaine garde-côte pour la « capitainerie depuis le bras de mer de Brouage jusqu'à la Charente ».

Quel qu'ait été son statut exact, Lalouhé participa donc aux activités militaires qui se déroulaient autour de Port-des-Barques: guet à la mer, travaux de fortification dont la main-d'œuvre était fournie par les milices et, en période d'alerte, mise en place des milices dans les ouvrages. Le maréchal d'Estrées avait en outre, à partir de l'été 1694, placé deux galères et des chaloupes armées à Port-des-Barques. Il venait très souvent inspecter ce secteur et rencontra certainement Lalouhé¹.

Qu'est-il arrivé ensuite? Sur les actes notariés ou d'état civil il n'est plus question de la lieutenance de Lalouhé après le printemps 1696. A ce moment-là le maréchal de Tourville, le grand marin, a remplacé d'Estrées avec le titre de commandant du littoral du Ponant. Il fait preuve d'encore plus de méfiance à l'égard des « nouveaux convertis » que son prédécesseur. En témoigne cet extrait d'une de ses lettres au ministre de 1696 : « Je n'ai point voulu donner le commandement des chaloupes de Port-des-Barques aux sieurs de la Vigerie et de la Clochetterie jusqu'à ce que je sache si le roi n'aurait aucun soupçon pour les nouveaux convertis et, comme ces deux capitaines le sont, je leur ai donné à entendre que je les destinai à commander dans le port [de Rochefort] »². Est-ce la raison pour laquelle Lalouhé aurait été relevé de ses responsabilités ? Notons qu'il était lié à la Clochetterie³, soubisien lui aussi.

¹ Les informations relatives à l'activité de d'Estrées et à ses projets de modification du découpage des capitaineries gardes-côte proviennent de sa correspondance avec le ministre de la Marine pendant l'été 1694 (AN, Marine).

² Lettre du maréchal de Tourville au ministre de la Marine de juin 1696 (AN, Marine).

³ Isaac Chadeau de la Clochetterie : officier de la Marine royale; converti en 1697; il devint capitaine de flûte puis capitaine de brûlot; habitait à Soubise où il mourut en 1723.

Lalouhé fut-il totalement mis à l'écart alors que la guerre continuait, ou participa-t-il, d'une manière ou d'une autre, à l'alerte de l'été 1696 lors de laquelle les milices furent de nouveau mobilisées, les batteries armées et des troupes régulières envoyées sur la côte? Une escadre anglaise vint bombarder Saint-Martin-de-Ré pendant trois jours puis se retira. La guerre se termina l'année suivante par la paix de Ryswick, ce qui mettait fin pour quelque temps à la longue période d'animation guerrière que connaissait la principauté de Soubise.

Mais dès le début de 1699 on voit Lalouhé cité comme « lieutenant-colonel du régiment des milices de la ville de Soubise »¹. La paix revenue, le pouvoir eut donc moins de méfiance envers les convertis et n'hésita plus à leur confier des emplois de responsabilité, surtout s'ils avaient donné des preuves de leur loyauté dans la guerre, quoique ce grade ne valait pas celui de lieutenant général garde-côte. En vertu du nouveau règlement des gardes-côte de 1696, Lalouhé avait été commissionné par le roi. Mais, au mépris du même règlement, le régiment des milices de Soubise fut maintenu. Son colonel était Louis de Reverdy, sieur de la Blutière, qui avait dû, comme le capitaine garde-côte de Soubise, soutenir la candidature de Lalouhé.

Ce dernier n'eut pas le temps de participer à la guerre suivante qui débuta dès 1701. Alors qu'on le voit présent à l'enterrement d'un fils le 25 décembre 1699, l'acte de baptême de sa fille Elisabeth, le 30 octobre 1700, indique que celle-ci est la « fille posthume de défunt M. Lalouhé Barbier de Vouillay ». La date et le lieu de sa mort sont inconnus, car son décès ne figure ni sur le registre d'état civil de Soubise, ni sur ceux de Rochefort et de Saint-Agnant. On peut dire seulement qu'il mourut en 1700. Quant on sait que les prêtres n'inscrivaient pas les décès des convertis qui avaient refusé les derniers sacrements et ne passaient donc pas par l'église, on peut se demander si ce ne fut pas ce qu'il advint pour Lalouhé.

Son frère Gabriel de la Gallée s'était marié en 1694 avec Marguerite Fournier, de Soubise, qui mourut au début de 1697 après avoir donné le jour à une petite fille disparue deux ans plus tard. On ne trouve ensuite plus de trace de Gabriel dans la région de Soubise. Il semble que la vente de la terre du Queureux qui appartenait en indivis aux deux frères ait été faite pour que Gabriel puisse prendre sa part avant son départ. Il eut probablement une descendance car la terre de la Gallée ne revint pas aux Vouillay.

Pierre Barbier de Vouillay (1696-1752)

A la mort de son mari, Elisabeth fut nommée tutrice et curatrice de ses enfants². A Pierre, quatre ans et à Catherine, trois ans, vint se joindre Elisabeth. Les deux filles moururent bientôt et Pierre resta enfant unique. Elisabeth demeura à Soubise où, semble-t-il, elle menait une vie recluse car on ne la voit participer à aucun mariage ni baptême, que ce soit dans sa famille ou dans celle de son mari, à moins qu'il ne s'agisse d'un refus de participer à des cérémonies catholiques, en raison d'une conversion purement formelle, comme il y en eut beaucoup, ce qui pourrait étayer l'hypothèse du retour de Lalouhé sur son lit de mort à sa religion d'origine.

Peu d'événements de l'enfance de Pierre nous sont connus. Son oncle Gaigner Emery, devenu major du régiment des milices de Soubise, mourut en 1707. Comme

¹ Plusieurs actes d'état civil à partir de janvier 1699 et minutes du notaire Ferrand XXXIV, acte du 1er avril 1699.

² Minutes du notaire Ferrand XXXIV, acte du 20 novembre 1701.

il était sans héritier direct ses droits sur la seigneurie de la Brousse furent partagés entre sa sœur et son frère Henry. Quand celui-ci mourut cinq ans plus tard, lui aussi sans laisser d'enfant, Elisabeth fut la seule héritière de la seigneurie de la Brousse et du fief du Pontet, et sans doute de quelque argent et autres biens immobiliers.

C'est à ce moment-là qu'elle fut l'objet d'une plainte pour « intelligence frauduleuse ». Pour éviter qu'une métairie appartenant à un cousin germain de son mari, Etienne de Boyanval, sieur de Monmartre, demeurant à Saint-Just, ne soit saisie, elle l'avait fait saisir la première en raison d'une dette que Boyanval aurait contractée envers Lalouhé, dette dont le plaignant contestait la réalité. En 1712 elle fut convoquée à comparaître devant le tribunal de Blaye, mais nous ignorons quelle fut l'issue du procès¹.

Nous ne savons pas quelles études put faire Pierre Barbier, mais jamais les actes d'état civil ne lui attribuent de grade universitaire ou de fonction. Nous connaissons ses traits par un tableau qu'il fit peindre, lorsqu'il avait vingt ans, par Dubuisson, peintre assez connu. Sous sa perruque poudrée, il paraît plus vieux que son âge avec son visage déjà empâté, ses lèvres gourmandes et un embonpoint naissant. Son air satisfait confirme ce que nous savons de lui. Il se maria à dix-huit ans avec Catherine Thirat, de trois ans son aînée.

Le grand-père et le grand-oncle paternels de la mariée étaient marchands à Saint-Agnant dans les années 1650-1690. Sa grand-mère paternelle, Jeanne Goribon, avait un frère magistrat au siège de Marennes. Ils eurent de nombreux descendants qu'on retrouve dans les registres de Saint-Agnant de la première moitié du 18^{ème} siècle. Son père Pierre, né à Saint-Agnant en 1663, épousa Catherine Bertinaud. Entré également dans la magistrature, il tint une petite place dans l'histoire de Rochefort.

D'abord avocat à la cour, il est cité en 1700 comme conseiller du roi et lieutenant criminel dans la juridiction de Marennes². Il acheta en 1702 la charge de procureur du roi au siège royal de Rochefort qui venait d'être créée. L'intendant Bégon, qui avait son candidat, fit des difficultés pour son installation. Citons Viaud et Fleury³ : « M. Bégon fut profondément blessé de ce manque d'égards pour ses recommandations et quand le titulaire se présenta à lui pour être installé, l'intendant refusa de le reconnaître. Le sieur Thirat se plaignit au ministre de ce refus et celui-ci en demanda l'explication en termes un peu secs. M. Bégon pensait certes signaler l'incapacité du sieur Thirat et solliciter pour cette raison l'annulation du titre de nomination, mais cela eût été critiquer les actes du pouvoir... et il aima mieux dire qu'il ne connaissait pas officiellement l'édit qui concernait le sieur Thirat. Le ministre ne comprit ou ne voulut pas comprendre la pensée de M. Bégon car il lui répondit le 2 novembre 1702 : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que l'ignorance où vous prétendez être de cet édit ne peut vous servir de prétexte pour ne pas déférer à des provisions d'un officier, bien scellées, et qui sont dans une forme aussi respectable pour vous que pour tout autre. » M. Bégon n'insista plus et le sieur Thirat fut installé ».

En 1718 furent institués à Rochefort un hôtel de ville et un corps municipal composé d'un maire, de deux échevins et de six conseillers. L'arrêt du roi qui désignait les

¹ Convocation du tribunal de Blaye du 15 juin 1712 (archives particulières).

² Etat civil de Saint-Agnant, 28 octobre 1700.

³ J. T. Viaud et E. J. Fleury, « Histoire de la ville et du port de Rochefort », éd. Fleury, 1845, T. I, p. 194.

titulaires de ces fonctions nommait Pierre Thirat conseiller¹. Trois ans plus tard, à l'expiration du mandat du maire Guesdon, ce dernier fut proposé au choix du roi par le conseil pour un second mandat. Mais l'intendant fit rapporter cette délibération « et le corps de ville donna une liste de trois nouveaux candidats. Les suffrages se portèrent sur le sieur Thirat, procureur du roi; mais ces suffrages n'avaient pas été libres, et les habitants qui redoutaient l'envahissement du siège royal [le tribunal] protestèrent contre la présentation de ce candidat »² et ce fut un négociant qui fut proposé. Ainsi la fonction de maire échappa-t-elle à Pierre Thirat. Il fit une nouvelle tentative six ans plus tard, en cherchant à faire annuler le choix des électeurs, mais sans plus de succès. Il mourut à Soubise en 1739.

Revenons au mariage de Pierre Barbier et de Catherine Thirat. Il eut lieu en l'église Saint Louis de Rochefort le 19 juin 1714, célébré par un cousin de la mariée, Jean-Pierre Goribon, prieur-curé de Saint Vincent de Réaux. A l'exception de la mère du marié, tous les signataires de l'acte appartiennent à la nombreuse famille Thirat. C'est la dernière mention connue d'Elisabeth Barbier, car son décès ne figure ni sur le registre de Soubise ni sur celui de Saint-Agnant.

Nous savons quels sont les biens que Catherine Thirat apporta au ménage sans pouvoir dire si ce fut lors de son mariage ou au décès de ses parents. Ils comprenaient la métairie du Pinaudar, située à un kilomètre au sud de Saint-Agnant, avec, outre la maison, 70 journaux de terres labourables et 80 de prés, et une borderie, située dans le bourg, avec 6 journaux de terres labourables, 9 de vigne, 3 de prés et 10 de bois. Les Barbier s'étaient réservé une maison qui en faisait partie³.

Le jeune couple, après un séjour à Rochefort où naquit leur fils aîné, Pierre en juin 1715, s'installa à Saint-Agnant, soit dans cette maison soit à Vouillay, car les enfants furent baptisés à Saint-Agnant jusqu'en 1722 et Pierre et Catherine apparaissent fréquemment sur les registres de ce bourg et jamais sur ceux de Soubise. Des onze enfants auxquels Catherine Barbier donna le jour cinq vécurent au delà de leurs premières années : outre Pierre, Gabriel-Basile né en 1716, Elisabeth en 1722, Victoire en 1726 et Gabriel en 1733. Nous reparlerons d'eux.

Le 4 juin 1716, des paroissiens de Saint-Agnant se rassemblèrent dans la vieille église menaçant de ruine pour demander qu'elle restât ouverte au culte et fût réparée. Avec le clergé et le seigneur du Carlot, son voisin à Vouillay, Pierre Barbier est le seul assistant cité dans le compte rendu⁴. En 1720 il est dit pour la première fois seigneur de la Brousse, en raison peut-être de la mort de sa mère, et ne manquera plus de porter ce titre.

En 1722 le ménage vient s'installer à Soubise, mais continue à faire des séjours à Saint-Agnant comme le montrent les registres paroissiaux. Un texte un peu plus récent donne quelques précisions sur leur maison située dans le quartier de la Grave : « Une maison dans la ville de Soubise avec toutes ses servitudes, cour pour la volaille dans le derrière, un chai et une écurie tenant à une autre cour mise en jardin, faisant face à la rue d'un côté et de l'autre à la douve de la ville. »

¹ *Ibid.*, p. 300.

² *Ibid.*, p. 312.

³ « Déclaration des biens que je possède dans la paroisse de Saint-Agnant et Montierneuf » par Pierre Barbier de Vouillay; *circa* 1735 (archives particulières).

⁴ Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, T. XXII, p. 360.

Il est évident qu'à cette époque Pierre Barbier fréquente le milieu de la Marine royale. En 1720 par exemple, Guillaume de Beauharnais, écuyer, seigneur de Beauville, officier aide-major dans la Marine, accepte d'être le parrain d'une de ses filles, la marraine étant dame Victoire de Gabaret, fille d'un marin connu. Peut-être cherche-t-il des appuis pour satisfaire son ambition d'être, comme son père, admis dans les gardes-côte.

L'institution avait été remaniée une nouvelle fois en 1716¹. La côte de Saintonge avait été divisée en cinq capitaineries, dont celle de Soubise. On trouvait dans chaque capitainerie un capitaine, un major et un lieutenant, dans l'ordre hiérarchique décroissant, qui étaient commissionnés par le roi. Les compagnies de milices pouvaient être détachées auprès des capitaineries. Les officiers de ces milices étaient commissionnés seulement par le capitaine garde-côte. Pour cette raison et aussi parce qu'un lieutenant garde-côte pouvait avoir autorité sur un capitaine de milice la fonction d'officier garde-côte était mieux considérée et donc plus recherchée que celle d'officier de milice; presque tous les emplois y étaient tenus par des nobles. Pierre Barbier reçut sa commission de lieutenant garde-côte en 1723, en même temps que Paul de Queux, seigneur de Saint-Hilaire, obtenait celle de capitaine garde-côte, qu'il exerçait déjà en fait depuis 1719². Connaissant les habitudes de l'époque, on peut imaginer quelles intrigues et quelles protections Pierre Barbier, avec l'appui de son beau-père, avait dû faire jouer pour obtenir sa commission royale. Il n'eut pas à exercer de sitôt ses talents militaires, car on vivait la plus longue trêve des guerres franco-anglaises. Il menait à Soubise la vie d'un bourgeois aisé occupé seulement à gérer ses biens et élever ses enfants.

De l'aîné Pierre nous savons peu de choses. A treize ans, il est donné comme étudiant. En 1735, à vingt ans, il apparaît comme écrivain de la Marine. En 1743, dans un acte dont nous reparlerons, il est cité comme second sur le vaisseau la Bienaimée de La Rochelle, et on y voit qu'il fréquentait la côte de Saint-Domingue et pratiquait la traite des Noirs. D'un caractère aventureux, au contraire de son père, il avait donc servi d'abord dans la Marine royale, puis, voyant sans doute qu'il y manquait d'avenir, il s'était embarqué sur des navires de commerce. Peut-être son père avait-il mis des capitaux dans l'armement, ce qui pourrait expliquer l'accession de son fils à des fonctions d'officier de pont. Nous ne savons rien de plus sur lui, sinon qu'il mourut avant 1766.

Le second fils, Gabriel-Basile, est lui aussi cité comme étudiant à l'âge de treize ans. Lorsqu'il en eut quinze en 1731, son père lui céda le titre de seigneur de la Brousse. Il signera désormais Barbier de la Brousse ou Barbier Labrousse, d'une belle écriture bien formée. Il meurt prématurément en mai 1737, peu avant ses vingt et un ans. Son père reprit alors le titre de la Brousse.

Élisabeth ne fit guère parler d'elle. Elle ne se maria pas et on devine qu'elle se tourna vers la piété et les bonnes œuvres. Elle passera toute sa vie à Soubise. Nous la retrouverons.

Victoire fut encore plus discrète. Elle n'est citée qu'une fois sur un acte de 1743. Elle devint religieuse carmélite et passa sa vie cloîtrée à Saintes.

¹ Règlement des Gardes-côte du 28 janvier 1716 (AN).

² AD 17, B 28.

Le dernier des enfants, Gabriel, né en 1733, fut le seul qui eut une descendance. Il aura une vie mouvementée dont nous reparlerons.

Nous retrouvons Pierre Barbier de Vouillay en 1740 avec des problèmes d'argent. Un acte notarié nous apprend qu'il devait 450 livres, « reste d'une plus grosse somme », à Jean-Baptiste Fourré, négociant à Rochefort, qui fut plus tard quelque temps maire de la ville¹. Peut-être faut-il rapprocher cet emprunt d'une participation éventuelle à l'armement du navire dont son fils était le second à la même époque. Pour se libérer Barbier déléguait sa dette à un maître boulanger de Rochefort en échange de la location d'une prise de marais gâts située dans la paroisse de Beaugeay.

Le registre d'état civil de Soubise relate un baptême dont l'acte vaut la peine d'être rapporté in extenso. « Le nommé La Fricassée, noir de nation, âgé d'environ quatorze ans, emmené en cette ville il y a six mois par le sieur Barbier de Vouillay, second sur le vaisseau la Bienaimée de la Rochelle, qui a déclaré que ledit noir appartenait à M. Descoppin marchand à Nippé, côte de Saint-Domingue, a été baptisé et a reçu le nom de Pierre, ayant pour parrain Pierre Barbier de Vouillay, seigneur de la Brousse, etc... et pour marraine Dame Catherine Thirat, son épouse. Ce jour 3 may 1743 ». Parmi les signataires notons le sieur René Lozeau, marchand, lieutenant-général de police à Rochefort, et Pierre Marivaux, élève tonsuré, car nous retrouverons ces noms. Pierre Barbier et sa femme avaient voulu marquer par la présence de nombreux amis le baptême d'un jeune esclave ramené des Antilles par leur fils. Le jeune Pierre La Fricassée mourra deux semaines plus tard. Mais quelques jours après, nouveau baptême, avec moins de faste, d'un autre « noir de nation », nommé Ganymède, appartenant cette fois au jeune marin lui-même. Baptisé Pierre lui aussi, il repartit sans doute aux îles avec son maître, car les esclaves ne devaient pas séjourner plus d'un an en France.

La longue paix qui régnait entre la France et l'Angleterre fut compromise dès 1740. L'Angleterre était en guerre contre l'Espagne; comme la France aidait ce pays, on commença par prudence à remettre en état les forts de la Charente. Trois ans plus tard la guerre de Succession d'Autriche ayant éclaté et l'Angleterre se préparant à se joindre à l'Autriche, les forts de la Charente furent armés et occupés, les milices mobilisées et placées sous l'autorité de la capitainerie garde-côte. Pierre Barbier prit donc du service dans son grade de lieutenant garde-côte.

Louis XV déclara la guerre à l'Angleterre en mars 1744. C'est à ce moment que Barbier de Vouillay fut enfin promu major garde-côte, en même temps que M. de Franquefort, écuyer, devenait capitaine garde-côte de Soubise; il fut remplacé par Huon de Rosne, seigneur du Brillouard². Il ne fait aucun doute que pendant toute la guerre Pierre Barbier eut à exercer des responsabilités notables et à déployer une activité importante. Cet été-là les milices furent encore mobilisées et les forts occupés. L'année suivante il fallut accueillir les colons de Louisbourg et de l'Île Royale (aujourd'hui île du Cap-Breton) expulsés par les Anglais. Une partie d'entre eux furent installés à Port-des-Barques où fut également monté pour eux un hôpital de campagne. En octobre 1746, nouvelle alerte; les Anglais ayant débarqué près de Lorient et essayé de détruire le port, on craignit qu'ils ne fissent de même à

¹ Acte du notaire Tayau du 31 octobre 1740 (archives particulières).

² AD 17, B 35.

Rochefort. Une escadre anglaise se présenta en effet à l'entrée des Pertuis, mais se retira bientôt. L'année suivante la défaite de deux de nos escadre de la côte atlantique fit redouter un débarquement; une nouvelle fois les milices furent mobilisées et les forts et batteries mis en état de défense¹. C'est cette année-là que Pierre Barbier fit admettre Gabriel, son dernier fils, alors âgé de quatorze ans, dans la milice avec le grade d'enseigne. Il n'eut sans doute pas beaucoup de difficulté, puisque les commissions des officiers de milice étaient signées par le capitaine garde-côte. Mais l'année suivante il obtint une commission royale d'enseigne pour le jeune homme, ce qui confirme l'importance des appuis dont il bénéficiait². Les dernières années de Pierre Barbier et de sa femme n'ont pas laissé de trace. Gabriel ayant quitté Soubise aussitôt la guerre finie il ne resta auprès d'eux que leur fille Elisabeth. Catherine mourut le 24 janvier 1750 et Pierre le 25 janvier 1752; il fut enterré dans l'église de Soubise.

Claude Thomas (A suivre)

¹ Viaud et Fleury, ouvrage cité; p. 388 sq.

² « Mémoire des services du sieur Barbier de Vouillay » (AN, Marine C7).



Lalouhé Barbier de Vouillay
(1658-1700)



Pierre Barbier de Vouillay
(1696-1752)